

Pacte d'actionnaire : organiser la sortie du capital des investisseurs

Programme de formation

Objectifs pédagogiques

- Organiser la sortie d'un investisseur avant la fin de l'investissement
- Faire le point sur les clauses du pacte d'actionnaires organisant la sortie en fin d'investissement
- Organiser les conditions financières de sortie

Description / Contenu

ORGANISER LES CLAUSES DE SORTIE ANTICIPÉE DES INVESTISSEURS

- Le retrait-sanction : le droit de sortie conjointe totale ou la promesse unilatérale de vente
- Assurer le retrait en cas de mésentente : les clauses de *buy or sell*
- Gérer la liquidité anticipée en cas d'offre d'acquisition : les clauses de *drag along*
- La liquidité anticipée en cas de difficultés financières

RÉDIGER LES CLAUSES ORGANISANT LA SORTIE DES INVESTISSEURS AU TERME DE L'INVESTISSEMENT

- Les clauses de rendez-vous
- Les promesses unilatérales d'achat
- Les mandats de vente confiés à des intermédiaires
- Les clauses d'IPO

GÉRER LES CONDITIONS FINANCIÈRES DE SORTIE

- Les conditions préférentielles de sortie réservées aux investisseurs
- La répartition du prix de cession avec préférence (*waterfall*) ou sans préférence
- Le sort des dividendes
- La problématique de la participation des investisseurs à la garantie de passif

Cas pratique : rédiger une clause d'un *term sheet* de pacte d'actionnaires organisant la liquidité au terme de l'investissement.

.....

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION :

- Un questionnaire d'évaluation des acquis mesurant l'atteinte des objectifs pédagogiques est proposé en fin de formation.
- Un questionnaire "à chaud" évaluant la satisfaction globale est envoyé une heure après la formation.

- Un questionnaire "à froid" portant sur la mise en œuvre des acquis est envoyé 2 mois après la formation.

ACCESSIBILITÉ DE NOS FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'équipe de l'Académie France Invest est formée à l'accueil d'un public en situation de handicap et est en lien avec les différents réseaux partenaires ([AGEFIPH](#), [CAP EMPLOI](#) et [MDPH](#)).

Pour permettre aux personnes en situation de handicap de suivre nos formations dans les meilleures conditions, l'équipe de l'Académie France Invest se tient à leur disposition pour trouver la solution adaptée à chaque situation et anticiper les aménagements nécessaires.

Public visé

- Chargés d'affaires, analystes financiers, directeurs d'investissements, avocats, juristes, conseils en opérations de haut de bilan...

Prérequis

- Avoir une connaissance de base du pacte d'actionnaires ou avoir suivi la formation "[Pacte d'actionnaires](#)".

+ pédagogiques

- L'exposé de l'intervenante sera complété par un cas pratique et l'analyse de clauses de sortie du pacte d'actionnaires.
- Un support pédagogique sera mis à disposition des participants.

Intervenante

- Laura Malach, Avocate au Barreau de Paris, UGGC Avocats

Nos formateurs sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine. Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Informations pratiques

- Participants : 16 maximum
- Durée : 1/2 jour (3,5 heures)
- Horaires : 9 h / 12 h 30
- Lieu : Paris



Tarifs

- 769,00 €HT* / 659,00 €HT**
- (*) Tarif pour les non membres France Invest
(**) Tarif pour les membres France Invest

Renseignements

- Tél. : 01 47 20 62 67
- Mail : formation@franceinvest.eu

Dernière mise à jour du programme : 17/01/2025